



MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2018**

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 23 novembre 2017 et :

- ↳ a accordé sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 445 000,00 euros souscrit par PODELIHA pour la construction de 4 logements au Lotissement les Fontaines, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 71785 constitué de 4 lignes du prêt.
Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.
- ↳ a approuvé les termes du procès-verbal de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, de la Zone Artisanale « Les Fours », compétence relative aux actions de développement économique, et autorisé Monsieur le Maire à signer ce document.
- ↳ a approuvé la convention de gestion concernant la Zone d'Activités les Fours, considérant que la Communauté de Communes exerce en lieu et place de la commune, la compétence relative aux actions de développement économique définie à l'article L 5214-16-2 du CGCT, Dans un souci de simplification et de bonne gestion, le bureau communautaire a retenu le principe de la poursuite de l'entretien des espaces par les communes et d'un remboursement forfaitaire aux communes par points lumineux de l'alimentation électrique des candélabres et a autorisé Monsieur le Maire à signer ce document.
- ↳ a autorisé Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition du bâtiment sis 118 rue René Couzinet, appartement à Monsieur Paul BOISSELEAU, dans le cadre d'un projet d'aménagement des ateliers communaux. Compte tenu des caractéristiques de ce bâtiment, la commune se porte acquéreur de ce bien pour un prix maximum de 55 000 euros, les frais de bornage et d'acquisition seront à la charge de la commune.
- ↳ a autorisé Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition d'une partie du terrain cadastré AK 106, rue René Couzinet, appartenant à Monsieur GOBIN Mickaël. Ce terrain étant à proximité du bâtiment Boisseleau, pour lequel un projet d'atelier communal est à l'étude. La commune se porterait acquéreur d'une partie du terrain pour une superficie d'environ 500 m², au prix de 3.50 euros le m². Ceci permettrait une facilité d'accès au complexe sportif et d'exploiter du terrain pour le service « espaces verts ». Les frais de bornage et d'acquisition seront à la charge de la commune.

- ↳ a accepté de mettre à disposition, auprès de l'Amicale Laïque, le bâtiment situé à proximité de l'école, rue des Ormeaux, aux conditions définies dans la convention et autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- ↳ a accepté de mettre à disposition auprès du Secours Catholique, une partie du bâtiment de la rue de la Prée, aux conditions définies dans la convention et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 29 janvier 2018.

Le Maire,
Signé Daniel MENANTEAU